

Consignes pour le Travail de certification CITI

Présentation

Les consignes pour le travail de certification du cours CITI se réfèrent aux consignes pour le rapport de pré-pratique demandé dans le cadre de la procédure d'admission aux filières ES de l'ARPIH. L'obtention du certificat dans le cadre du cours CITI fait office d'équivalence pour le rapport de pré-pratique.

Modalités

Il vous est demandé de rédiger un document dactylographié de 4 pages, dans le respect des règles usuelles de la grammaire et de la syntaxe. Ce document se fonde sur votre expérience dans le cadre de votre pratique professionnelle, expérience réfléchie à la lumière des apports reçus dans les trois modules du cours CITI.

Prenez soin de développer les aspects suivants:

- Description du vécu
- Description du contexte (institution, bénéficiaires, problématiques)
- Description des activités exercées
- Regard critique sur des éléments significatifs
- Liens avec les cours du CITI

Critères d'évaluation

- Conformité à la consigne
- Clarté des descriptions
- Ouverture à l'introspection
- Réceptivité aux contenus du cours CITI
- Rigueur rédactionnelle

